

## Conditions Générales d'A&A Strategy and Investment Advisory SAS

Les présentes Conditions générales s'appliquent aux prestations de services fournies par A&A Strategy and Investment Advisory SAS

### Définitions

Les notions et expressions énumérées ci-après apparaissent fréquemment dans ces Conditions générales et doivent être entendues pour l'application du présent Contrat, dans le sens suivant :

**Lettre de mission** – une lettre décrivant la mission et dont les présentes Conditions générale font parties intégrante, ainsi que des modifications postérieures éventuelles par le biais d'annexes à la lettre décrivant la mission

**Prestations** – les services qu'il incombe d'accomplir et d'exécuter en vertu de la Lettre de mission.

**A&A Strategy ou nous** (ou les termes dérivés correspondants) – A&A Strategy and Investment Advisory inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier de Dakar sous le N° SN DKR 2019 B 36631, représentée par M. Amarou AW, agissant en qualité de Dirigeant

**Client ou Vous** (et les termes dérivés correspondants) – la ou les personnes à qui la Lettre de mission est adressée et qui conclu(en)t avec nous un contrat

**Parties** – A&A Strategy ou Client / A&A Strategy et Client

**Contrat** – les présentes Conditions Générales et la Lettre de mission, conjointement à d'autres documents éventuels ainsi que les dispositions s'appliquant aux Prestations et auxquelles la Lettre de mission fait formellement référence

**La Loi** – les dispositions légales et réglementaires en vigueur au Sénégal

### Préambule

A&A Strategy étant un cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans le conseil : en stratégie, financier et la négociation de PPP. Le cabinet propose au Client qu'il l'accepte les prestations pertinentes décrites par des Lettres de mission et des Contrats spécifiques.

## ARTICLE 1 : CONTRAT

Le contrat constitue la globalité des accords conclus entre les Parties. Toute modification ou adaptation à apporter au Contrat doit être faite par écrit et signés par les représentants dûment habilités de chaque Partie.

## ARTICLE 2 : PROPOSITION COMMERCIALE ET COMMANDE

**2.1** Après accord sur la proposition commerciale, les relations contractuelles entre les Parties seront formalisées par la signature par les Parties du Contrat. La validité de la Commande

implique l'acceptation préalable, expresse entière et sans réserve par le Client des présentes CGV.

**2.2** En cas d'acceptation d'annulation de la commande, le Client s'engage à régler la ou les parties de la prestation déjà effectuée. L'annulation ne peut se faire que par lettre recommandée avec accusé de réception. Les acomptes versés par le Client ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait ce dernier à se dégager du contrat.

## ARTICLE 3 : NATURE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE D'A&A STRATEGY

1. La lettre de mission décrit les Prestations que nous aurons à effectuer
2. Les Prestations sont exécutées avec compétence et avec une obligation de moyens spécifique aux missions de conseil conformément aux règles en vigueur dans la profession et en se conformant à toutes les données acquises dans son domaine de compétence
3. A&A Strategy s'engage à exécuter pleinement les missions Contrat de conseil, et ce, dans le meilleur intérêt du Client et de ne pas agir dans son intérêt propre, ni dans celui d'un tiers et dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférés par le présent contrat et dans le cadre des lois en vigueur ;
4. Informer le Client de toute situation le justifiant, ou à la demande de celui-ci, de l'état de l'exécution du contrat ;
5. Travailler de concert avec toute personne ressource ou entreprise identifiée par le Client comme contributeur dans le cadre du présent Contrat de conseil

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client déclare que rien dans sa situation juridique et dans sa capacité bancaire ne s'oppose à l'accompagnement qu'il sollicite.

Afin de permettre au Conseil de mener à bien la mission confiée aux termes du présent Contrat de conseil, le Client :

1. Fournit au Conseil et à temps toutes les pièces et tous les renseignements nécessaires à l'exécution du Contrat de conseil ;
2. S'engage à transmettre au Conseil pendant toute la durée du Contrat de conseil, toutes informations complémentaires ;
3. Garantit l'exactitude, la conformité et l'authenticité de chacun des documents et renseignements confiés ;
4. Procède au paiement des honoraires relatifs à l'exécution du présent Contrat de conseil au plus tard 15 jours après remise des factures. Après cette période, le Conseil appliquera une pénalité de 2% par jour de retard sur les honoraires dus sans dépasser la moitié de la rémunération contractuelle.

## **ARTICLE 5 : TARIFS**

**5.1** Les prix des Prestations indiqués en FCFA ou en devises pertinentes (USA, EUR, GBP ...) sont ceux en vigueur au moment de la passation de la Commande, sont fermes et non révisables. Les prix des Prestations comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les propositions commerciales sont émises par A&A Strategy.

**5.2** Les frais ou services non compris dans le prix des Prestations seront listés si pertinents dans la proposition commerciale et remboursés à A&A Strategy and Investment via sur présentation de justificatifs.

## **ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT**

Les prestations sont facturées selon des modalités préalablement acceptées par le Client et formalisées dans le Contrat. Le Client s'oblige à payer toute facture émise par A&A Strategy dans un délai de 15 jours courant à compter de la date d'émission de la facture sauf indication contraire précisée sur la facture. Les paiements pouvant s'effectuer soit par chèque soit par virement.

## **ARTICLE 7 : RETARD DE PAIEMENT**

**7.1** Toute somme non payée à son échéance ou tout règlement non Conforme au montant facturé donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement de pénalité de retard.

**7.2** Ces pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture et jusqu'au jour du paiement effectif sachant que tout mois commencé est dû dans son entier. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera, après l'envoi d'un courrier de mise en demeure par A&A Strategy au Client, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par ce outre les pénalités prévues à l'article 7.1 ainsi que les frais judiciaires éventuels.

**7.3** En outre, A&A Strategy and Investment Advisory pourra suspendre ou résilier toutes les Prestations en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Le Client ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à A&A Strategy and Investment Advisory même en cas de litige ou de réclamation.

## **ARTICLE 8 : DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT**

**8.1** Le présent contrat prend effet dès sa signature. Si son exécution commence avant sa ratification par les deux parties, celle-ci sera réputée couverte a posteriori par la signature du présent contrat.

**8.2** En cas d'inexécution, de refus de paiement, de non-paiement ou de mauvaise exécution ou de violation de quelconque par l'une ou l'autre des Parties des obligations mises à sa charge par le présent contrat, l'autre partie pourra adresser à la partie responsable de l'inexécution une mise en demeure, par e-mail ou lettre recommandée avec accusé réception, d'avoir à exécuter son obligation ou cesser son

comportement prohibé par le contrat. Dans une telle hypothèse, si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de 8 (huit) jours à compter de cette réception, la partie victime de l'inexécution pourra si bon lui semble résilier de plein droit le présent contrat sans préavis.

**8.3** Chaque Partie aura également le droit de résilier le Contrat par anticipation, après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle la Partie destinataire n'aura pas donné la suite qui convient dans les trente(30) jours suivant la réception de la mise en demeure, dans le cas où l'autre Partie cesserait d'exercer ses activités, l'autre Partie ne serait plus solvable ou serait en liquidation ou redressement judiciaire. En cas de résiliation de la Commande par le Client en dehors des cas prévus à l'article 8.2, le Client s'oblige à respecter un délai de préavis de trente (30) jours et à dédommager A&A Strategy de tous les montants dus par le Client au titre de la Commande jusqu'à la date effective de fin des Prestations ainsi que des coûts supportés par A&A Strategy pour l'achèvement desdites Prestations. La décision de résiliation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, fera courir le délai de préavis de trente jours et selon les modalités définies à l'article 8.2.

## **ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE**

**9.1** La responsabilité de A&A Strategy ne pourra être engagée en cas de survenance d'un événement insurmontable et imprévisible. Constituent des événements de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Sénégalais, toute interruption des télécommunications, défaillance du réseau de distribution d'électricité, perte de connectivité à Internet quels que soient les équipements où le réseau en cause, dès lors qu'ils ne sont pas sous le contrôle du Prestataire et susceptibles d'affecter le bon déroulement des prestations de A&A Strategy and Investment Advisory.

**9.2** Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendent l'exécution du contrat. Si leur durée dépasse un mois, le contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les parties, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.

## **ARTICLE 10 : OBLIGATIONS ET CONFIDENTIALITE**

Sauf accord préalable et écrit d'une des Parties à l'autre Partie, les Parties s'engagent à considérer comme strictement confidentiels et à ne pas divulguer à quelque tiers que ce soit, si ce n'est à tout conseil tenu par une obligation de confidentialité à laquelle ils pourraient avoir recours (Contrat de conseil, tous les documents annexes au Contrat de conseil dont elles ont eu ou auront connaissance pendant l'exécution du Contrat de conseil)

## **ARTICLE 11 : INCESSIBILITE DU CONTRAT**

Les Parties ayant été choisies en fonction de leur personnalité, elles s'interdisent expressément de céder le présent contrat en tout ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, ou d'en sous-traiter l'exécution totale ou partielle à un tiers sans l'autorisation préalable de l'autre Partie.

**ARTICLE 12 : INTERDICTION DE DEBAUCHAGE**

Sauf autorisation préalable explicite et écrite d'A&A Strategy, il est interdit au Client de recruter ou de faire toute démarche directe ou indirecte auprès du personnel d'A&A Strategy qui serait chargé d'exécuter des Prestations et ce durant la mission et après une période de 3 ans après la fin du contrat.

Pour chaque infraction du Client notée sur cette l'article d'interdiction de débauchage, une indemnité forfaitaire de 25 000 000 F CFA sera due à A&A Strategy en plus d'éventuels frais de procédure

**ARTICLE 13 : LITIGES**

Les présents, contrat et conditions générales sont soumis au Droit Sénégalais. En cas de litige concernant la validité, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture des présents, contrat et Conditions Générales, les parties conviennent de s'efforcer de résoudre à l'amiable ledit litige dans un délai d'un mois à compter de la date de survenance de ce dernier. A défaut d'accord dans ce délai, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal de commerce de Dakar (SENEGAL) auquel les parties attribuent expressément compétence.